



# (a)MÉNAGER LA SEINE-ET-MARNE

UN RÉFÉRENTIEL POUR LE DÉPARTEMENT



## PRÉSENTATION DU RÉFÉRENTIEL

COLLOQUE OPTIMA

« des innovations politique et stratégique »

LE 21 MAI 2015

seine-et-marne.fr  

**SEINE & MARNE**   
LE DÉPARTEMENT

# LE CONTEXTE

- 1. Le Grand Paris / le Sdrif 2013**  
des réflexions stratégiques à l'échelle métropolitaine en cours.
- 2. Le Projet de Territoire départemental**  
défendre les spécificités du territoire et promouvoir un nouveau modèle d'aménagement propre à la Seine-et-Marne.
- 3. Une solidarité territoriale et une mise en réseau**  
créer un réseau d'acteurs et une culture commune, renforcer l'ingénierie départementale et accompagner celle des territoires.
- 4. Territoires 2040** (une prospective d'envergure du CGET)  
inscrire la Seine-et-Marne dans les réflexions ambitieuses menées à l'échelle de l'Etat.

# LE REFERENTIEL

## **Pour quoi ?**

Aider à la conception de **réponses nouvelles** (surtout là où l'ingénierie manque) sur les modalités d'(a)ménagement du territoire seine-et-marnais.

- **Pour qui ?**

pour les élus et leurs services, nos partenaires institutionnels et les acteurs de l'aménagement afin de partager et d'échanger autour de cette vision.

- **Comment ?**

Une interpellation quant aux modes de faire et des propositions pour les faire évoluer.

# LE REFERENTIEL

## CE QU'EST LE REFERENTIEL

- Une aide à l'analyse de situations concrètes et spécifiques
- Un outil pédagogique simple et évolutif d'aménagement évolutif
- Un rappel des documents disponibles pour mieux agir
- Un ensemble de recommandations pratiques
- Une présentation des orientations d'aménagement souhaitées par le CG 77
- Une affirmation de nouveaux principes pour faire autrement
- Une invitation à poursuivre l'effort collectif de conception

## CE QUE N'EST PAS LE REFERENTIEL

- Un mode d'emploi pour des projets clés en main
- Un ensemble de normes pour construire et aménager selon un modèle unique seine-et-marnais
- Un énoncé réglementaire ou conditionnel
- Un schéma d'aménagement du territoire

# PRESENTATION DU DOCUMENT

## LE PARTI PRIS DE L'AUDACE

- Prendre le temps de la réflexion et partager une vision avec les territoires
- Réinterroger les habitudes et les modèles d'aménagement
- Assumer l'innovation, bousculer les anciennes conventions, surprendre.

## LE PARTAGE AVEC LES TERRITOIRES

- Travailler inlassablement à la mise en débat du référentiel, à son enrichissement
- Ce n'est pas LE référentiel mais UN référentiel, point de départ du travail de convergence avec les territoires
- Un chantier ouvert, vivant, revisité en permanence par des thèmes et des enjeux nouveaux

## LE ROLE DU DEPARTEMENT

- Animer le travail d'élaboration collective
- Veiller à la cohérence aménagiste de ses politiques et de leur territorialisation

# EXEMPLE DE FICHES

- **L'identification des spécificités pour l'aménagement des territoires de la Seine-et-Marne : 3 approches**

**La nature (CODE COULEUR VERT)**

1. Les espaces agricoles et leur formes productives
2. Les espaces boisés, forestier et la trame verte
3. Les espaces de l'eau et la trame bleue
4. les lisières et interstices agricoles et forestiers
5. le paysage de la route
6. le paysage des grandes emprises techniques

**La mobilité (CODE COULEUR BLEU)**

7. les lieux de halte intermodales
8. le quartier de la gare
9. les itinéraires et modes de déplacements actifs
10. le contournement de l'agglomération
11. la traversée du bourg ou du village

**La proximité (CODE COULEUR ROUGE)**

12. Les zones pavillonnaires
13. Les zones d'activité
14. Les plateformes commerciales vers de nouveaux usages
15. Les cœurs historiques vers de nouvelles attractivités
16. Les nouvelles campagnes
17. Les franges d'agglomération, la ville « légère »
18. les vallées métropolitaines

- **18 Fiches pratiques**

18 cas pratiques, 18 messages, interpellations, propositions, proposant une vision départementale de l'aménagement

## LES ESPACES AGRICOLES ET LEURS FORMES PRODUCTIVES

Contrairement à l'idée courante, il n'y a pas une mais des agricultures en Seine-et-Marne et la diversification se poursuit, dans et à partir de l'activité proprement dite. L'espace agricole dans toute sa diversité est la marque territoriale de la Seine-et-Marne en Île-de-France. Cet espace n'est pas figé, il évolue avec les structures et les techniques productives. Demain, il évoluera encore, avec les marchés et les circuits de commercialisation, avec les nécessités énergétiques, avec l'exploitation des potentiels variés agro-environnementaux. L'enjeu est de faire converger le projet agricole et les projets locaux en un même projet d'aménagement qui permette à l'agriculture de continuer à jouer un rôle structurant dans les territoires. Dans un département qui continue à s'urbaniser, cette convergence est délicate, mais elle est cruciale. Il faut s'éloigner de l'opposition entre monde urbain et monde agricole, dès lors que les deux partagent durablement le même territoire.



### BONNE PRATIQUE

**Commune de Barjac (90)**  
Développement d'une agriculture biologique, circuits courts

Pour conforter son espace agricole productif, la commune de Barjac (1401 hab.) a réalisé plusieurs projets agricoles et engagé un travail d'amélioration agro-environnementale du lieu. En partenariat avec la Foncière Terre de lien et la Chambre d'agriculture du Gard, la commune a développé une agriculture biologique sur 10 ha de landes, 10 ha de prés et 100 ha de terres labourables, par une rotation des cultures. Les premiers résultats ont permis l'approvisionnement de la cuisine centrale municipale pour 250 repas biologiques quotidiens et l'installation de 3 jeunes couples de nouveaux agriculteurs.



### Interpeller

CONSTATS, ENJEUX, ANTICIPATIONS

- > La taille moyenne des exploitations continue d'augmenter (140 hectares, soit 2 fois la moyenne nationale).
- > La production céréalière occupe les deux tiers de la SAU.
- > 14 % des exploitations pratiquent les circuits courts, 12 % diversifient leurs activités (accueil, loisirs, transformation de produits, énergie, ...) et témoignent du développement de ces deux dynamiques.

### Proposer

OBJECTIFS, NOUVEAUX PRINCIPES, INNOVATIONS

- > Conforter l'espace agricole productif, par des zonages et des limites robustes (voir fiche 4), mais aussi par des opérations de compensation lors des pertes de SAU, en réimplantant l'agriculture sous des formes adaptées dans les espaces urbains de faible densité.
- > Imaginer, expérimenter, développer de nouvelles opérations d'aménagement qui combinent les vocations agricoles avec d'autres activités, comme les « démarches agri-urbaines », ou qui renforcent les capacités propres de l'agriculture.
- > Favoriser la diversification des fonctions de la ferme et de son site d'exploitation et le cas échéant accompagner la mutation vers de nouveaux usages (habitations, services, production énergétique, tourisme, ...).
- > Tisser la trame des lisières agricoles et des réseaux de circulation, en lien avec les autres usages et fonctions possibles (voir fiches 9 et 4) pour faciliter le travail agricole tout en tolérant les autres pratiques (activités récréatives, mobilités actives, gestion environnementale).

## FAIRE VIVRE

PAR DES USAGES MULTIPLES, LES ÉTENDUES AGRICOLES ET PAYSAGÈRES ET LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

**CONCEPTION DE ZONE D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE EN RELATION AVEC LES TERRES EXPLOITÉES**  
mutualisation des outils et ressources (unité de méthanisation, silo, grange, bassin de dépollution...)

**DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**  
champs éoliens

**DÉMARCHE AGRI-URBAINE**  
logements/serres/jardins familiaux/  
fonctionnant en complémentarité énergétique



**DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES ESPACES DE LA FERME**  
vente directe, cueillette, intégration des énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture des hangars, biomasse, etc.), développement des filières de matériaux bio-sourcés, agroforesterie ...

**PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES, MARAÎCHAGE**

**VALORISATION DES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES**  
haies arborées, arbustes et champêtres aux différentes fonctions : (brise-vent, habitat, circulation et diversification des espèces dans l'espace agricole), cheminements piétons-vélos...

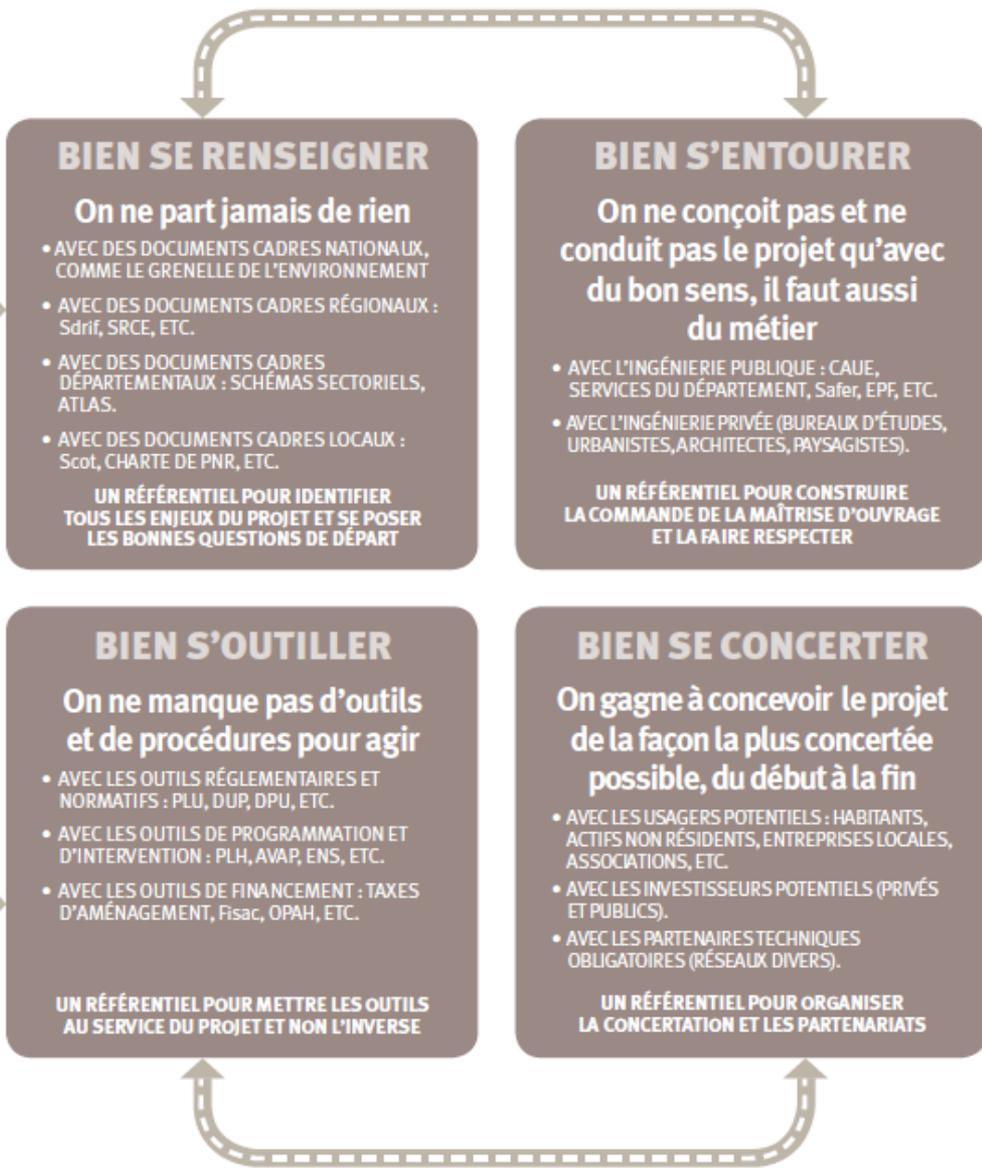
**RECONVERSION DU PATRIMOINE BÂTI AGRO-INDUSTRIEL**

**MUTUALISATION DES VOIES DE CIRCULATION**  
prise en compte des circulations agricoles et parcours cyclables et piétonniers

# MISE EN OEUVRE

## Un outil pour convaincre

1. de l'intérêt de bien construire la commande
2. de faire appel à une maîtrise d'œuvre qualifiée et adaptée
3. de s'appuyer sur un diagnostic, une bonne étude de terrain
4. de mettre les outils et les procédures au service du projet (et non l'inverse)
5. de concerter avec les territoires et les partenaires (on ne travaille pas seul)

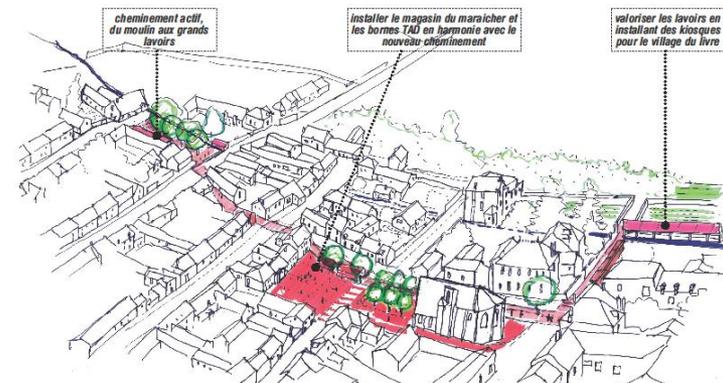


# MISE EN OEUVRE

## 1. Élaboration d'une « boîte à outil » : l'expérimentation du workshop sur le territoire

Réaliser en un temps très court, un diagnostic sensible du territoire, la définition d'enjeux d'aménagement et la proposition d'intentions.

- Un projet global et cohérent
- Une forte concertation
- Le projet replacé au centre des préoccupations
- Un outil pertinent en amont d'une révision de PLU



## **2. Un plan de formation interne**

la mise en place de modules de formation par thématique pour sensibiliser, faire monter en compétences et accompagner les équipes qui mettront en œuvre le référentiel d'aménagement ;

## **3. Consolider les avis règlementaires du Département sur les documents d'urbanisme**

notamment le travail sur les portés à connaissance diffusés aux communes qui élaborent un PLU. Le référentiel peut proposer un certain nombre de réponses concrètes et opérationnelles pouvant être traduites dans un document d'urbanisme.

# PERSPECTIVES

## **Diffusion et animation**

- Promouvoir et partager le référentiel auprès des élus et leurs services
- Animer le réseau des professionnels de l'aménagement autour du référentiel : promoteurs, aménageurs, maître d'œuvre, etc...
- Mise en place d'un plan de formation à l'échelle de la Seine-et-Marne, en partenariat avec l'Etat, la Région et les territoires

## **Poursuite de la mise en œuvre du référentiel**

- Identifier, sur le territoire, des projets d'aménagement stratégiques pouvant questionner les problématiques du référentiel
- Développer d'autres outils opérationnels : de nature et d'objectif différent, ils s'adaptent aux contextes, aux moyens des collectivités et au niveau de maturation des projets (démarche Bimby, étude urbaine, partenariat universitaire...)